



**CSGV**  
**Politique de protection des données à caractère  
personnel des candidats**

Version 0.1



## Historique

Version	Date	Auteur	Description
0.1	16/10/2020	IT S&C' Consulting	Création



## Sommaire

1. Préambule.....	4
2. Champ d'application .....	4
3. Définitions.....	4
4. Données à caractère personnel collectées .....	5
5. Licéité du traitement .....	5
6. Finalités des traitements.....	5
7. Information des candidats.....	6
8. Destinataires des données.....	6
9. Conservation des données.....	6
10. Sécurité.....	6
11. Droits des candidats en matière de traitement de données à caractère personnel	7
12. Contact.....	8



## 1. Préambule

Conscient de l'importance d'assurer la confidentialité des données à caractère personnel et le respect de la vie privée des personnes qui souhaitent candidater pour rejoindre son équipe de collaborateurs, la Coopérative du Syndicat Général des Vignerons (CSGV) s'engage, conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel collectées à cet effet.

La présente politique de protection des données à caractère personnel a pour objectif d'informer les candidats sur les engagements pris par la CSGV afin de veiller au respect de leurs données à caractère personnel ainsi que sur leurs droits concernant le traitement de ces données.

Cette politique pourra évoluer en fonction du contexte légal et réglementaire.

## 2. Champ d'application

La présente politique s'applique à tous les traitements de données à caractère personnel, mis en œuvre par la CSGV et relatifs aux candidats à un éventuel poste qu'elle pourvoit.

## 3. Définitions

« données à caractère personnel », toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée « personne concernée »); est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

« traitement », toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.

« responsable du traitement », la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement; lorsque les finalités et les moyens de ce traitement sont déterminés



par le droit de l'Union ou le droit d'un État membre, le responsable du traitement peut être désigné ou les critères spécifiques applicables à sa désignation peuvent être prévus par le droit de l'Union ou par le droit d'un État membre.

« consentement » de la personne concernée, toute manifestation de volonté, libre, spécifique, éclairée et univoque par laquelle la personne concernée accepte, par une déclaration ou par un acte positif clair, que des ses données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement.

« sous-traitant », la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement.

« destinataire », la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui reçoit communication de données à caractère personnel, qu'il s'agisse ou non d'un tiers. Toutefois, les autorités publiques qui sont susceptibles de recevoir communication de données à caractère personnel dans le cadre d'une mission d'enquête particulière conformément au droit de l'Union ou au droit d'un État membre ne sont pas considérées comme des destinataires ; le traitement de ces données par les autorités publiques en question est conforme aux règles applicables en matière de protection des données en fonction des finalités du traitement.

« autorité de contrôle » : autorité publique indépendante chargée de surveiller l'application du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

#### **4. Données à caractère personnel collectées**

La CSGV veille à ne collecter que des données à caractère personnel transmises directement par les candidats eux-mêmes ou par des cabinets de recrutement, et strictement nécessaires à la finalité des traitements mis en œuvre. Sont notamment traitées les données du curriculum vitae relatives à l'identité (nom, prénom(s), adresse(s), coordonnées personnelles), à la formation et à l'expérience (diplômes, attestations de travail, références professionnelles).

#### **5. Licéité du traitement**

Dans un souci de transparence et de loyauté, le traitement des données à caractère personnel des candidats repose sur les mesures précontractuelles avec ces derniers ainsi que leur intérêt légitime.

#### **6. Finalités des traitements**

Les traitements mis en œuvre répondent à des finalités explicites, légitimes et déterminées.



Les données à caractère personnel des candidats sont traitées pour la gestion des candidatures, la gestion des entretiens et la constitution d'une CV-thèque dans le cadre d'un recrutement éventuel.

Ces finalités, déterminées par la CSGV en tant que responsable du traitement, sont intégrées dans le registre des traitements des données à caractère personnel de la CSGV.

## **7. Information des candidats**

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, la CSGV s'engage à informer les candidats sur les traitements de leurs données à caractère personnel.

Ainsi, la CSGV fournit, de manière claire, lors de la collecte de données à caractère personnel, les informations suivantes :

- L'identité et les coordonnées du responsable du traitement : CSGV, Allées de Cumières - CS 70051 - 51202 Epernay cedex, France
- Les coordonnées du délégué à la protection des données : [dpo.csgv@csgv.com](mailto:dpo.csgv@csgv.com)
- Les finalités du traitement auquel sont destinées les données à caractère personnel ainsi que la base juridique du traitement
- Les destinataires ou les catégories de destinataires des données à caractère personnel,
- La durée de conservation des données à caractère personnel ou, lorsque ce n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette durée
- L'ensemble des droits des candidats attachés au traitement de leurs données à caractère personnel

## **8. Destinataires des données**

La CSGV ne communique les données à caractère personnel des candidats qu'à des destinataires internes habilités et déterminés.

Les destinataires des données à caractère personnel objet de la présente politique sont les services RH en charge de la gestion des recrutements, des personnes des services pour lequel il y a un éventuel poste à pourvoir, ainsi qu'éventuellement le Comité de Direction.

## **9. Conservation des données**

La CSGV conserve les données à caractère personnel des candidats pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités définies ci-avant et pendant un an à l'issue de la collecte des données.

## **10. Sécurité**



La CSGV met en œuvre l'ensemble des mesures de sécurité de son système d'information (sécurité physique et informatique) afin d'assurer la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données à caractère personnel des candidats.

En cas de violation des données à caractère personnel concernant le candidat et si cette violation est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés du candidat concerné, la CSGV s'engage à le notifier au candidat concerné ainsi qu'à l'autorité de contrôle nationale, la CNIL.

## **11. Droits des candidats en matière de traitement de données à caractère personnel**

Les candidats disposent du droit d'obtenir du responsable du traitement la confirmation que leurs données à caractère personnel sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, l'accès aux dites données à caractère personnel ainsi que les informations listées au point 7 de la présente politique.

Les candidats peuvent également faire valoir leurs droits en demandant au responsable du traitement :

- La rectification ou l'effacement de leurs données à caractère personnel
- La limitation du traitement de leurs données à caractère personnel
- Le retrait de leur consentement, dans la limite
  - o Du respect de l'exercice légitime des intérêts de la CSGV ou
  - o Lorsqu'une obligation légale requiert le traitement par le responsable du traitement
- La portabilité de leurs données

Les conséquences de l'exercice de ces droits sont alors de la responsabilité du demandeur.

Ces droits peuvent s'exercer par l'envoi d'un email à [dpo.csgv@csgv.com](mailto:dpo.csgv@csgv.com) en indiquant les informations suivantes :

- Leur nom
- Leur prénom
- Leur adresse email
- Nature de leur relation avec la CSGV : Indiquez « Candidat »
- Quel droit ils souhaitent exercer ?
  - o Droit d'accès aux données qui les concernent
  - o Droit de rectification
  - o Droit d'effacement
  - o Droit de retrait de consentement
  - o Droit de limitation
  - o Droit de portabilité
- Commentaire
- Justificatif d'identité : photo recto-verso de la carte d'identité ou passeport



Les candidats peuvent en outre faire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle nationale, la CNIL.

## **12.Contact**

Pour toutes les demandes d'information concernant cette politique de protection des données à caractère personnel des candidats, vous pouvez adresser un email à [dpo.csgv@csgv.com](mailto:dpo.csgv@csgv.com)